

**CONSEIL DE L'EUROPE**  
**CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**  
**SEIZIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE**  
**DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE**  
**LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE**

*Paysage et coopération transfrontalière*  
*Le paysage ne connaît pas de frontière*

---

**Andorre la Vieille, Andorre**  
**1-2 octobre 2015**

***DISCOURS DE CLOTURE***

*Maguelonne DEJEANT-PONS*  
*Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage*  
*Conseil de l'Europe*  
*maguelonne.dejeant-pons@coe.int*

Je me permets, Madame Sílvia Calvó, Ministre de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre de vous remercier bien vivement de votre si bel accueil et hospitalité à l'occasion de la 16<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sur « *Paysage et coopération transfrontalière – Le paysage ne connaît pas de frontière* ».

Nous remercions également à M. Jordi Torres, Ministre de l'aménagement du territoire de l'Andorre, qui nous fait l'honneur de participer à cette session.

Ainsi qu'une précédente Réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage organisée à Thessalonique en 2012 l'a montré, le paysage doit désormais être considéré comme une nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire, paysage et territoire étant les deux faces de la même médaille.

Nous avons eu un très grand plaisir à collaborer avec le Gouvernement de l'Andorre et remercions tout spécialement Monsieur Marc Rossell, Directeur général de l'environnement et du développement durable, Madame Anna Moles, Chef d'Unité paysage, biodiversité et évaluation environnementale, Représentante nationale de l'Andorre pour la Convention européenne du paysage, et Madame Natàlia Rovira Molné, Responsable de la stratégie et de la communication du Ministère de l'environnement, de l'agriculture et du développement durable de l'Andorre.

\*

Cette réunion, qui a rassemblé près de 190 participants provenant de nombreux horizons, nous a permis de célébrer les 15 années de l'adoption de la Convention européenne du paysage en présence de la Présidente, de la Vice-Présidente et des Présidents honoraires de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage.

Au nom du Secrétariat général du Conseil de l'Europe, je remercie ainsi Mme Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Mme Sanja Ljeskovic Mitrovic, Vice-Présidente de la Conférence, ainsi que M. Enrico Buergi, M. Jean-François Seguin et Mme Maria José Festas, Présidents honoraires de la Conférence. Chacun d'entre eux a joué et continue à jouer un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre de la Convention et nous les en remercions bien vivement.

Nous adressons aussi tous nos remerciements à l'ensemble des Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) du Conseil de l'Europe qui sont ici présents ainsi qu'à M. Edwin Lefebvre, Adjoint au Directeur, Ministère des Affaires internes de la Région flamande de l'Agence des Affaires internes, Rapporteur du Comité européen sur la démocratie et la gouvernance (CDDG) du Conseil de l'Europe.

Nous nous réjouissons également de la participation à cette rencontre de Mme Margarita Ortega, Membre honoraire du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence du Conseil de l'Europe des ministres responsables de l'aménagement du territoire et de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en tant que représentante de l'Espagne, qui a superbement accompagné le processus de ratification de la Convention européenne du paysage en Espagne ; de M. Joan Ganyet, précédemment Directeur de l'architecture et du paysage de la Generalitat de la Catalogne qui a donné une impulsion déterminante et visionnaire aux travaux initiés en faveur du paysage ; de M. Joan Nogué et de M. Pere Sala, respectivement Directeur et Coordinateur de l'Observatoire du paysage de la Catalogne, qui ont superbement développé de nombreuses actions favorables au paysage.

Nous adressons aussi tous nos remerciements aux experts qui ont contribué, de par leurs idées et leur savoir, à élaborer la Convention européenne du paysage et à promouvoir sa mise en œuvre : M. Yves Luginbühl, Agronome et géographe, Directeur de recherche émérite du Centre national français de recherche scientifique de la France, Mme Lionella Scazzosi, Professeur à l'Université polytechnique de Milan, Mme Annalisa Calcagno Maniglio, Professeur émérite d'architecture du paysage à l'Université de Gênes et Mme Cristina Storelli, précédemment Membre du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

Nous remercions enfin les Présidents de session et intervenants à cette Réunion pour leurs communications.

\*

La Session consacrée aux travaux réalisés en Andorre en faveur de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage a retenu toute notre attention et nous nous permettons de féliciter bien vivement le Gouvernement de l'Andorre du travail remarquable réalisé, qui conduit à des résultats positifs et innovants en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et de la gestion durable des territoires.

Les présentations des expériences de coopération transfrontalières ont été extrêmement intéressantes. Elles ont montré comment, en partant de l'analyse des territoires et des paysages, de la comparaison des réalités et des situations, il est possible de construire un projet commun en respectant les différences et de l'inscrire dans la durée. Il ne s'agit pas ainsi d'effacer les bords et limites mais, tout en respectant les frontières juridiques et administratives<sup>1</sup> de promouvoir un projet de territoire fondé sur le paysage. Le bord devient ainsi le centre, centre d'intérêt, centre de l'intérêt, la coopération n'existant que de par l'existence même de la frontière. La ligne physique, matérialisée, révèle alors des différences, réelles ou imaginaires, favorables aux flux de communications et aux échanges, sources d'enrichissement mutuel.

Le projet de coopération en matière de paysage ne provient pas le plus souvent d'une nécessité absolue, d'une contrainte, d'une obligation quelconque de faire, mais il résulte plutôt d'une entente, d'une bonne entente, d'une volonté de faire, d'une volonté de faire ensemble, d'échanger, résultant de l'enthousiasme, de la curiosité, de la créativité, de visions et d'émotions partagées, qui permettent de surmonter les obstacles juridiques et pratiques freinant parfois la coopération. Sans ces facteurs, essentiellement humains, la coopération semble même vouée à disparaître.

---

<sup>1</sup> La Convention européenne du paysage indique notamment : « Chaque Partie met en œuvre la présente Convention, en particulier ses articles 5 et 6, selon la répartition des compétences qui lui est propre, conformément à ses principes constitutionnels et à son organisation administrative [...] ». (Article 4 – Répartition des compétences).

Les expériences présentées à l'occasion de cette Réunion ont montré comment leurs auteurs ont fait preuve d'imagination, la coopération prenant en compte le paysage directement ou indirectement à travers des instruments juridiques ad hoc, de manière permanente ou bien ponctuelle, à l'occasion d'un projet ou d'un programme.

Prétexte à la coopération, raison de la coopération, les frontières, les lignes ont très souvent bougé tout au long de l'histoire, les populations ayant selon les époques appartenu à un pays, une région ou à un autre pays, à une autre région. Tels les oiseaux décrits par Mme Martha Fajardo, tels les poissons mentionnés par M. Abdelouahab Idelhadj, tel le vent évoqué par Mme Claudia Zanfi, les êtres humains ont de tout temps circulé, voyagé ou migré.

Les murs dont nous parlons par ailleurs actuellement semblent destinés à s'effondrer. Le Pape François n'a-t-il pas tout récemment rappelé à propos de la crise migratoire en Europe : « *Vous savez comment finissent les murs ? Tous s'écroulent. Aujourd'hui, demain, dans cent ans [...]. Les murs ne sont jamais des solutions, mais les ponts, si* »<sup>2</sup>.

\*

La 8<sup>e</sup> Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage tenue en mars 2015, a décidé de le transmettre un Projet de Recommandation sur la mise en œuvre de l'article 9 de la Convention européenne du paysage sur « Les paysages transfrontaliers » au Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP), en vue de son adoption par le Comité des Ministres.

Souhaitons avec l'utopie, mentionné par Yves Luginbühl, que les paysages transfrontaliers deviennent des espaces de connaissance mutuelle, de dialogue et de 'vivre ensemble', répondant aux objectifs de paix souhaités par les Pères fondateurs du Conseil de l'Europe.

Rappelons pour finir un extrait du très beau poème d'Antonio Machado :

« *Caminante, son tus huellas  
El camino, y nada mas ;  
Caminante, no hay camino,  
Se hace camino al andar. »*

\*

---

<sup>2</sup> *Direct matin*, 29 septembre 2015, no 1155, p. 8. Déclaration du 28 septembre 2015.